

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 136 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 43, boulevard Haussmann, (7^e)

Le Réveil du Nord

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 15, Rue Nationale, 15

Un hommage de Tournai à Jeanne d'Arc

Une statue de l'héroïne sera inaugurée en juillet prochain

Le « Réveil » a annoncé que le Conseil communal de Tournai, avec M. Wibaut, bourgmestre et plusieurs personnalités françaises, s'étaient rendus le mardi 4 décembre chez le maréchal Foch, pour l'inviter à accepter la présidence d'honneur d'un comité franco-belge créé en vue de l'érection d'une statue en l'honneur de Jeanne d'Arc. L'inauguration de ce monument aurait lieu en juillet 1929, à l'occasion des fêtes du cinquième centenaire de la délivrance d'Orléans, de Reims et du sacre du roi Charles VII par la jeune Lorraine.

Tournai, ville capitale de Flandre

Notre vieille Flandre a pris naissance avec les Francs qui ont eu un certain temps Tournai pour capitale, où fut enterré Childéric I^{er}, père de Clovis. Le pays n'avait pas alors de limites bien déterminées. Ce fut Charlemagne qui délimita la région et la dota d'administrateurs connus sous le nom de « forestiers ». Cet emploi se transforma en fonction héréditaire et, au cours des siècles, les comtes de Flandre s'emparèrent peu à peu de l'autorité du roi de France. Par voie d'alliances et de successions, le pays connut la domination autrichienne, puis espagnole. Mais tous ces changements d'administration, de maîtres et de nationalités ne produisirent guère d'effet sur la mentalité du peuple. Les habitants issus du mélange gallo-romain-franc conservèrent leurs mœurs, leur langue et leurs sentiments français.

Les « loiaux franchois » de Tournai

Lors de la bataille de Cassel, les gens de Tournai eurent l'honneur d'être choisis pour servir de garde-corps du roi de France. La ville de Tournai jouissait d'une charte communale très démocratique, comportant de nombreux privilèges et une grande indépendance accordée par Philippe Auguste à ses fidèles sujets. Charles VII confirma Tournai dans ses privilèges et la proclama « la première cité du royaume ». Les vils sentiments de loyauté envers notre pays de la part des gens de Tournai étaient particulièrement remarquables et appréciés à la Cour de France. Il n'est donc pas étonnant que Jeanne d'Arc ait eu une attitude toute spéciale envers les « loiaux franchois » de Tournai et leur ait envoyé une lettre d'invitation pour assister au sacre du roi Charles VII à Reims, ce qui n'a été fait à aucune autre cité du royaume. C'est de Tournai, sur la Loire, que la lettre fut envoyée le 25 juin 1429. Les documents anciens disent que le chevalier de Maubray qui avait été chargé de porter la missive reçut 60 sous pour frais de route : ce qui nous montre que cette époque ne connaissait pas encore la vie chère. La lettre parvint à Tournai le 7 juillet et produisit une grande impression et une grande joie. Elle disait : « Mais tenez-vous bien loiaux franchois, je vous en prie, et vous priez de venir au sacre du gentil roy Charles à Reims où nous serons brièvement, et venez au devant de nous, quand vous saurez que nous approchons... » Les gens de Tournai décidèrent de suite d'envoyer trois délégués : Bettremieu Carlier, Jacques Quéval et Henri Romain qui participèrent à la cérémonie le 17 juillet.

Les Tournaisiens au secours de Jeanne

Cet acte de fidélité et d'amour pour la France ne fut pas oublié par Jeanne. Et lorsque la jeune fille se trouva dans le malheur ce fut encore vers les bonnes gens de Tournai que elle se pensa de se porter. Alors que l'ennemi se trouvait prisonnier de Philippe Le Bon, comte de Flandre, à la prison d'Arras, elle écrivit aux « loiaux franchois » de Tournai pour leur demander de 20 à 30 écus d'or pour ses besoins personnels. Le conseil des finances de Tournai décida de faire parvenir à la prisonnière 32 couronnes. Cet argent parvint par l'entremise du clerc Jehan Navel. Comme on le voit les Tournaisiens lui sont restés fidèles et leur geste symbolique auquel s'associèrent d'illustres personnalités françaises ne sera que resserrer cette étroite amitié fondée sur une commune origine.

Tragique échauffourée au Mexique

Un sous-secrétaire d'Etat et deux de ses partisans tués

On mande de Mexico : Le sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, M. José Parra, qui avait été candidat au poste de gouverneur de l'Etat d' Hidalgo, a été tué avec deux de ses partisans lors d'une échauffourée survenue le soir d'une échauffourée politique.

LE NAUFRAGE DU CARGO ITALIEN "FALTERNONA" DEVANT AUDRESSELLES

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Depuis plusieurs jours, la brume opaque régnait sur le littoral, gênant considérablement la navigation en Manche. Ce brouillard épais cachait cette neige qui, l'autre matin, tomba en abondance sur notre région. On en connaît les conséquences. Deux navires s'échouèrent, ainsi que nous tannonçons hier.

Le « Falternona »

Le cargo « Falternona », était un navire italien, ayant pour port d'attache Gènes. Il appartenait à la Société d'armement Quercy-Rosini. Il était monté par 29 hommes d'équipage. Construit il y a 27 ans environ, il jaugeait net 2.505 tonneaux et était actionné à hélices par des turbines de la force de 1.600 CV. Le « Falternona » était parti d'Orléans le 30 décembre dernier, avec une charge de 5.300 tonnes d'agglomérés de minerai, à destination de Tyndock (Angleterre) via Ceuta, où d'ailleurs il fit escale.

Une navigation difficile dans la brume.

Voici, d'après le rapport du capitaine Giordano Cammarata, le commandant du cargo italien, quelques détails du carnet de bord, jusqu'au moment où le navire toucha les bancs rochers. Le quart de veille était précisément assuré par le capitaine et les trois officiers du bord. Une brume intense avait enveloppé le navire dès son passage au large de Cherbourg dont la position fut précisée par relevements géométriques, sans toutefois que l'on eut repéré la position d'Ouessant. A plusieurs reprises, le brouillard s'épaississant, le point fut fait au compas et la bonne direction sembla se suivre. Aucun sondage — très utile, sinon nécessaire en pareille occasion — ne fut effectué. Ce fut une faute, car contrairement aux calculs du capitaine, le navire était passé plus près du Cotentin que de la côte anglaise, malgré le courant dérivant vers cette dernière. En portant sur la carte, il y a un écart formidable. Bref, le croisement de plusieurs bateaux contrebordant à droite, celui d'un navire portant les feux de position, rouge et blanc, adhérent à tout bateau pilote, la brume difficilement percée par des feux intermittents des phares, tout semblait indiquer que le cargo était à proximité de Dungeness, le sondeur automatique était au point normal.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Architecture moderne



Cette curieuse villa, qui a la forme d'une pièce montée en pâtisserie vient d'être achevée en Espagne à Barcelone. Son toit est entièrement couvert de majolique.

Le débat sur la politique générale du Gouvernement s'est engagé hier jeudi, après-midi, à la Chambre

Il a été ouvert, après le discours du Président, M. Bouisson, par M. Frossard qui fut suivi de MM. Meyer, Cachin et Brunet.

M. Poincaré répondra aujourd'hui aux interpellateurs

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Le débat sur la politique générale qui avait été précédé d'une ovation unanime de la Chambre envers M. Fernand Bouisson, a été ouvert par M. Frossard, député socialiste, dont c'était le début à la tribune. Pour ce début, M. Frossard a remporté un très gros succès. La voix forte de l'orateur, ses paroles martelées, son argumentation puissante rehaussée de sarcâmes et d'ironie à froid, ont donné une impression de puissance qui a fortement retenu l'attention de l'assemblée.

On ne saurait en dire autant de M. Léon Meyer qui eut car on ne l'écoula guère, exception faite de M. Poincaré.

M. Marcel Cachin brandit alors sur l'assemblée les foudres catastrophiques et les déclarations de M. Frédéric Brunet qu'on entendit ensuite paraître bien faibles auprès de ces vultures prophétiques.

Cette première journée s'est achevée sans que le Gouvernement, à aucun moment, ait paru courir le moindre risque. Cette d'aujourd'hui sera plus chaude sans nul doute, quand s'engagera sur les déclarations du Président du Conseil, la véritable bataille.

Le Gouvernement, a déclaré cependant M. Poincaré, entend exister et même persister. Le débat se poursuivra donc aujourd'hui par les déclarations du Président du Conseil, qui, dit-on, seront brèves et substantielles. On attendra ensuite les orateurs inscrits qui sont, pour la gauche radicale-socialiste, MM. Berthod et Daillet et à droite, M. J. P. Brunet. Plusieurs députés ont demandé, d'autre part à prendre la parole sur les ordres du jour et notamment MM. Archimbaud et Odaladier radical-socialistes, Manaut et Dadin de gauche radicale, Puech et Pétache, des républicains de gauche.

L'allocution de M. Fernand Bouisson

La séance de la Chambre est ouverte à 15 h. 30, devant 450 députés environ. M. Bouisson, après avoir salué ses collègues, allaient devoir prendre des décisions lourdes de sens qui engageront, pour de longues, pour des générations peut-être, le sort du pays, a rappelé l'œuvre accomplie par la Chambre actuelle depuis le mois de juin 1928. Ce fut d'abord la réforme monétaire, puis ce furent successivement la construction d'établissements à bon marché et à loyer modéré qui n'est que la première partie d'un plan plus vaste ; l'ajustement des traitements des fonctionnaires, des pensions civiles et militaires, le vote du budget de 1929 avant l'ouverture de l'exercice.

Le programme de demain

« Demain, poursuit le Président de la Chambre s'ouvrira un débat général sur nos finances, débat que chacun attend et qui seul permettra d'établir un programme d'ensemble fixant l'état de nos ressources, prévoyant dans notre fiscalité si lourde et si complexe, des allègements ou des aménagements nouveaux assurant une aide efficace aux budgets locaux, arrêtant l'ordre d'urgence des dépenses les plus nécessaires. C'est, enfin un programme de restauration intérieure que vous aurez à arrêter au moment même où la liquidation financière de la guerre doit être discutée dans des conférences au nouveau Comité d'experts.

La conférence des experts

« Les plus importants problèmes vont être examinés, une loi de réformes et de réajustement définitif de la question des réparations que prévoit l'accord conclu le 16 septembre entre les principales puissances. C'est aussi un règlement de la question de l'occupation des territoires

DRAMES DANS NOTRE REGION

A MAUBEUGE

L'octogénaire aurait été assassinée

Un foulard retrouvé près de son cadavre, semble indiquer qu'elle aurait été étranglée.

(De notre Correspondant particulier)

Nous avons relaté hier assez longuement, la mort mystérieuse survenue à Maubeuge, d'une demoiselle octogénaire qui habitait seule dans une maison de la rue d'Alace-Lorraine, au faubourg de Mons. Le cadavre de la vieille personne, on s'en souvient, avait été retrouvé dans sa chambre, la tête ensanglantée, et allongé sur le sol, la victime portait ses vêtements de nuit. Un docteur avait refusé le permis d'inhumation devant les causes suspectes de cette mort et le Parquet d'Arras avait délégué, pour l'autopsie, le docteur Trigueraux, médecin-légiste.

Ce praticien, ainsi que nous le distons, s'était refusé à toute communication et avait mis le Parquet en possession de son rapport. Les conclusions de ce rapport, nous ne les connaissons pas, mais deux hypothèses étaient seules permises. Ou il concluait à la mort naturelle ou accidentelle, ou il attribuait cette mort à des causes criminelles ou au moins douteuses. Dans le premier cas, il y avait classement pur et simple de l'affaire ; dans l'autre cas, enquête judiciaire. Or, c'est cette dernière qui a été adoptée, la conclusion s'impose : le crime apparaît sinon comme certain, du moins comme probable. Un fait allait donner plus de poids à cette déposition.

L'interpellation de M. Frossard

Le député socialiste de la Martinique, après avoir déclaré qu'il faut qu'une majorité politique se dégage nettement, raille le Gouvernement pour la façon dont il a été constitué après le Congrès d'Angers.

Le foulard accusateur

Au cours des premières constatations, un objet n'avait pas encore été remarqué et sa découverte allait ouvrir sur l'hypothèse du crime des horizons plus étendus. Après les premières investigations de la matinée de mardi, les scellés avaient été apposés sur la porte de la chambre où dormait de son dernier sommeil la vieille demoiselle et c'est ce qui explique que c'est le soir seulement, au moment de l'autopsie, que fut découvert à proximité du cadavre un foulard de soie noire. Ce foulard avait cette particularité remarquable qu'il était encore fermé par un double nœud serré, mais que la partie qui devait enserrer le cou était nettement sectionnée en deux tronçons par une entaille faite avec un couteau ou des ciseaux.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

DRAMES DANS NOTRE REGION

A AULNOYE

La terrible vengeance de trois Algériens

Ils abattirent d'une balle de browning qui lui traversa le ventre, un de leurs compatriotes

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Un drame rapide et terrible, qu'inspira la vengeance, s'est déroulé hier matin entre Algériens, au passage à niveau d'Aulnoye. La victime, un ouvrier honnête, a reçu une balle de revolver qui, pénétrant par la dos, s'est sortie par l'abdomen, après avoir fait sauter...

Un honnête Arabe

La victime de la « Vendetta » est un honnête Arabe, Hocine Medjkoune, né à Igkaz (Algérie), le 4 septembre 1884 ; âgé de 35 ans, Medjkoune qui est arrivé à Aulnoye le 10 y a environ six mois, logeait avec son frère et son cousin dans la tranquille « Hôtel du Midi » qui tient 11, rue de la Gare, M. Yves Debever.

L'embuscade

Medjkoune, qui commençait généralement sa journée de travail à 14 heures pour la terminer à 22 heures, accepta, pour les besoins de l'usine, de doubler son service ; il se rend donc la forge en compagnie de son cousin hier matin, jeudi à 6 heures, pour réintégrer son hôtel. Tous deux devaient joyeusement lorsqu'ils passèrent devant le niveau d'Igkaz, dans l'Avenue Edouard, non loin de la gare d'Aulnoye, trois ombres surgirent de l'obscurité ; il était 6 h. 15 ; deux détonations, sèches comme des coups de foudre, claquèrent ; une balle partit au hasard et la seconde, après avoir traversé le ventre de Medjkoune alla s'aplatir sur le pavé. Leur coup fait, les agresseurs s'enlurent dans l'obscurité. Le blessé s'effondra sur la chaussée en poussant d'atroces cris de souffrance ; son cousin, apeuré, s'enfuit vers le centre de la ville, y écrivit ses compatriotes qu'il rencontra ; ces derniers allèrent relever le blessé qu'ils transportèrent à l'Hôtel du Midi où nous l'avons vu vers 9 heures du matin.

Les premiers soins

Le propriétaire de l'établissement, M. Yves Debever, fit installer immédiatement un lit de fortune sur lequel on coucha l'Algérien très mal en point. Sur ces entrefaites, avec une louable civilité, il prévint la gendarmerie, le médecin et le maire. La victime, son frère et son cousin furent interrogés. On connut les premiers soins que Medjkoune qui perdait son sang tant par l'abdomen que par la dos. Malgré sa douleur le blessé put déclarer qu'il connaissait les noms et le signalement de ses agresseurs, spécialement de Paris pour lui ; faire son affaire. Ces individus, qui sont activement recherchés sont Saadi Ali, âgé de 25 ans ; Saadi Ferrah, son frère, âgé de 24 ans et Kaalem Bambar, du même âge. D'après ce que nous a déclaré la victime, c'est Saadi Ali qui aurait tiré les coups de revolver et appelé à l'aide son frère qui se trouvait dans une affaire d'intérêt qui aura été récemment en Algérie à propos d'une question de terrains.

UNE REINE DE L'AIR



C'est l'Allemande Katha Paulus qui vient de fêter son 60^e anniversaire par une ascension en ballon libre. La femme aéronaute compte à son actif 500 ascensions en ballon, et 147 descentes en parachute.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

::: Une série d'accidents d'autos, causés par la neige :::

A LILLE, UN VIEILLARD A ETE TUE PAR UNE VOITURE QUI, AYANT DERAPE, MONTA SUR UN TROTTOIR



Un terrible accident qui coûta la vie à un brave homme s'est produit hier vers 14 h. 13, Avenue de Dunkerque à Lille. M. Charles Plantefevre, âgé de 70 ans, demeurant 150, Avenue de Dunkerque, s'en revenait d'aller chercher de l'eau au puits et il se trouvait en face du N° 103 lorsqu'une auto qui venait de la direction de Loos, monta soudain sur le trottoir. Le vieillard fut heurté et projeté dans le mur de l'immeuble portant le N° 103. On dégagea aussitôt la victime qui fut transportée au domicile de M. le docteur Wouters, où elle succomba en arrivant. L'autonome était pilotée par M. T. L. 21 ans, instituteur, demeurant 151, Avenue de Dunkerque. Celui-ci était accompagné de son fils et de M. Joarri, électricien instituteur. D'après un témoin de l'accident l'auto qui rentra à une allure normale, devint tout à coup incontrôlable et se redressa sur la direction, monta sur le trottoir et alla écraser contre le mur l'infortuné vieillard. Sous le choc, la façade de l'immeuble dont le toit est percé, s'est effondrée. M. Baumeister, Commissaire de police a ouvert une enquête et a fait prévenir le Parquet. Le corps de M. Plantefevre a été transporté à l'Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'autopsie médico-légale. Notre photo représente l'automobile de M. T. L. qui causa l'accident (Ph. Lefebvre, Lille-Cateline).



D'autres accidents dus à des dérapages provoqués par la neige ont eu lieu en divers endroits. Au cours d'une randonnée, nous avons pris cette photo, sur la route de Lille-Arras à hauteur de Wattignies, près de la ferme rouge. L'auto que l'on voit culbutée dans le fossé, à la suite d'une tête-à-queue, appartient à M. Pierre Fremoux, qui nous a-t-on affirmé, serait indemne de cet accident qui eut sur lui l'effet de la vie. On nous signale plusieurs faits semblables survenus notamment sur la route de Fourcraux.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LA TRIBUNE

DU CONTRIBUABLE

Comment faire les déclarations des Traitements et Salaires

Tous les employeurs savent que c'est avant le 31 janvier que doit être remis, dans la forme habituelle, au contrôleur des Contributions directes, la déclaration de salaires de leur personnel. Contentons-nous donc de leur recommander de mettre les adresses exactes de chaque employé ou ouvrier, afin d'éviter les doubles emplois. En principe, l'adresse doit être celle où ces personnes résident au 1^{er} janvier 1929. Le minimum imposable de l'impôt sur les salaires ayant été élevé par la dernière loi de finances de 7.000 à 10.000 fr., les salaires pour l'année précédente dépassant cette dernière somme, sont seuls à déclarer. Nous constatons chaque année que des personnes salariées se laissent taxer d'office, à l'impôt général sur le revenu. Il parait donc utile de rappeler à chaque personne personnelle que la déclaration de l'employeur, qui est faite, uniquement en vue de l'impôt sur les traitements et salaires, ne les dispense pas de produire une déclaration personnelle pour l'impôt global sur le revenu, même si elles n'ont pas d'autres revenus que leur salaire, et d'y annexer une déclaration des charges de famille. E. ROUCHEZ, Secrétaire général de l'Association des Contribuables du Nord de la France.